

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 411

présenté par

Mme Dion, M. Mathis, M. Dassault, M. Francina, M. Le Fur, M. Accoyer, M. Hetzel, M. Mariani,  
M. Rochebloine, M. Berrios et M. Gosselin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Pour mettre en valeur les effets bénéfiques du sport sur la santé, il est institué une journée nationale dédiée à la promotion et au développement des activités physiques et sportives pour tous ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement participe à la stratégie nationale de santé publique.

Outre le rôle majeur de cohésion et d'intégration sociale, d'épanouissement humain et d'apprentissage de la citoyenneté, les bienfaits du sport sur la santé sont reconnus.

L'activité physique régulière favorise l'allongement de l'espérance de vie. Elle retarde les effets du vieillissement. Elle prévient la perte d'autonomie chez les personnes âgées, l'apparition de maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de certains cancers. Elle permet aussi de lutter contre certaines maladies chroniques. Elle contribue également au bien-être et à la qualité de vie ce qui en fait un facteur d'équilibre de la santé mentale et physique.

Cette journée nationale, mobilisant le ministère de la santé, le ministère de l'éducation nationale, le ministère en charge des sports, les collectivités territoriales, les entreprises, les médias et tous les acteurs du monde sportif, sport amateur et de haut-niveau, médaillés sportifs français, serait l'occasion de présenter, d'initier à la pratique des activités physiques et sportives proposées par les 180.000 associations sportives affiliées aux 108 fédérations et de sensibiliser l'ensemble de la population aux valeurs et aux bienfaits du sport sur la santé.